

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

**CD20160412_38
id. 2355**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. D. ROGER

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX
NORMES DE LA MARPA "L'ESCLARIDA" DE LA VILLE DIEU DU
TEMPLE**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Départemental a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- **travaux subventionnables** : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- **taux de subvention** : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- **subvention maximum** limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, la commune de La Ville Dieu du Temple, propriétaire des locaux de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) "l'Esclarida", sollicite une aide départementale de 30 500,00 € en vue de réaliser des travaux de mise aux normes des locaux existants et d'extension de 3 places.

Le coût des travaux s'établit à **390 189,11 €**, répartis comme suit :

- VRD.....	26 141,39 €
- Gros œuvre.....	95 775,42 €
- Enduits/isolation.....	34 850,00 €
- Etanchéité toitures et terrasses.....	17 669,05 €
- Autres (électricité, plomberie, peinture.....)	150 721,74 €
Total H.T.....	325 157,60 €
- TVA à 20,00 %.....	<u>65 031,51 €</u>
Total TTC.....	390 189,11 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention départementale.....	30 500,00 €
- C.A.R.S.A.T.(CNAV).....	162 078,80 €
- M.S.A. (Prêt à taux 0).....	35 894,40 €
- C.R.A.M. (Prêt à taux 0).....	35 894,40 €
- Subvention/autre.....	60 790,00 €
- Prêt relais/TVA.....	<u>65 031,51 €</u>
Total TTC.....	390 189,11 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Accorde à la commune de La Ville Dieu du Temple, selon le plan de financement détaillé ci-dessus, une subvention de 30 500 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes et d'extension de la MARPA "L'Esclarida" ;
- Ratifie l'inscription des crédits correspondants à l'article 204142 sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC